**Mairie de Méry sur Cher**

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 25 novembre 2016

Date de convocation : 18 novembre 2016

**Présents** : **M Nivard, maire, Mme Billon, M. Aït Slimane, M. Béguin, adjoints**,

Mme Fiette, Mme Taillemite, Mme Bouillot, M. Le Ponner, M. Duméry, M. Nisseron.

**Absente excusée**: Mme Gaultier a donné pouvoir à M. Nisseron.

**Absent** : M. Liance.

**Secrétaires de séance** : Mme Billon et M. NISSERON

**Ouverture de la séance à 19 heures 30**

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 4 novembre 2016 : approuvé à l’unanimité

Ordre du jour:

**Choix des entreprises pour l'aménagement d'un espace de jeux intergénérationnel:**

Lot 1 : trois entreprises sur cinq candidates avaient été retenues. Après négociation, le choix de l'entreprise SETEC, recommandé par la commission, a été adopté.

Ce projet qui est une priorité pour l’équipe municipale va enfin pouvoir entrer dans sa phase concrète de réalisation**.**

**Tarifs communaux.**

Ces tarifs sont inchangés par rapport à 2016 : cantine 2,90 € par repas, garderie 1,50 € par jour. Cimetière : 120 € pour une concession de 30 ans, 170€ pour une concession de 50 ans.

Droits de chasse et location du foyer rural également inchangés. Décision prise à l'unanimité.

**Stratégie urbanisme :**

Suite à une concertation pour la vente de terrains dans notre commune, le conseil municipal encourage les propriétaires à mettre en vente leurs biens, pour inciter de jeunes couples à venir s’installer à Méry.

**Convention de mise à disposition d'un local pour free.**

Free a demandé une convention pour installer une armoire de dégroupage des offres internet. Le petit local à gauche de la mairie peut accueillir gratuitement leur armoire technique, tout en restant utilisable par la commune.

**Indemnité percepteur**

L'indemnité de conseil au percepteur est reconduite. Décision prise à l'unanimité.

Questions diverses

**Listes électorales:** la mairie est désormais raccordée à un site WEB qui permet aux électeurs de s'inscrire à distance sur les listes électorales. Cela pourra être utile notamment aux étudiants qui ne sont pas souvent à Méry et qui sont encouragés à s’inscrire.

**Cartes d'identité :** à partir de mars 2017 les cartes d’identité et leur renouvellement devront se faire au même endroit que les passeports. Dans le même esprit que pour les listes éléctorales cela permettra aux étudiants d’aller au point passeport de la ville où ils résident pour faire ou refaire une carte d’identité de mariacien.

**CdC, taxe d'enlèvement des ordures ménagères**.

Pour les communes de l'ancienne CdC "Vierzon pays des cinq rivières" cette taxe est indexée sur la fiscalité propre, alors que pour les autres communes il s'agit d'une redevance fixe qui n'a pas été réévaluée depuis longtemps. Une réflexion est en cours pour harmoniser les deux systèmes.

Le projet de déploiement de la fibre optique est toujours en cours. Plusieurs scénarios sont à l’étude. Le conseil recommande de choisir ceux qui comprennent les habitants des Assis, ceux du Grand chemin ainsi bien sûr que l’entreprise ABMedica. Dans tous les scénarios la fibre sera déployée le long de l’axe de la route de Tours et du coup ne desservira pas les hameaux excentrés.

En avril 2017, il y aura pour les mariaciens une offre, au moins d’Orange, pour regarder la télévision via internet.

En 2017 la collectivité ne devra plus utiliser de pesticide. Thierry Beguin et nos cantonniers vont s’organiser pour respecter cette obligation.

Fin de la séance à 21 heures.

Prochaine réunion du conseil municipal le lundi 16 janvier 2017 à 18 heures.

Cérémonie des vœux du maire vendredi 6 janvier à 19h00